

# Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 77

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :  
60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25€) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50€) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

## LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

## Marchés + de 90 000 Euros

Identification de l'organisme qui passe le marché :

### COMMUNE DE CHAUCONIN-NEUFMONTIERS

Place de la Mairie,  
77124 Chauconin-neufmontiers  
**Objet du marché : Le présent marché a pour objet la fourniture par une entreprise spécialisée, à compter du 1er jour de l'année scolaire 2019/2020 (grandes vacances comprises), soit la veille de la rentrée scolaire 2020/2021. Il pourra ensuite être renouvelé 2 fois, par reconduction expresse selon les mêmes modalités.**

**Procédure de passation :** Procédure adaptée passée en application de l'article 28 du décret n2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Marché à bons de commandes sans minimum ni maximum.** Il est constitué d'un lot unique.

Le marché comporte 2 options. Chaque candidat devra faire une proposition chiffrée pour les options suivantes :

– **OPTION 1 :** La commune de Chauconin-Neufmontiers souhaite maîtriser les coûts provenant de l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique ou labellisés.

Le candidat chiffrera une option visant à réduire la part de ces produits dans les denrées utilisées pour la production des repas. Ce chiffrage se fera pour les 3 hypothèses suivantes :

\* bio limité à 20%  
\* bio limité à 25 %  
\* bio limité à 30 %

– **OPTION 2 :** fourniture de barquettes spécifiques

L'offre du candidat devra faire apparaître clairement le coût de barquettes en matière végétale (cellulose) 100 % biodégradable pour le service des plats.

**Modalités d'attribution :** LOT UNIQUE  
**Critères de sélection :** Les offres devront être conformes aux prescriptions des cahiers des clauses techniques et administratives particulières.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

– Prix : 40 %  
– Caractéristiques Développement Durable : 30 %  
– Valeur technique : 30 %

**Date limite :** Date limite de réception des offres : 29/04/19 à 12h00

**Renseignements divers :** – Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur la plateforme [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

– Les plis contenant les candidatures et les offres devront être adressées par voie dématérialisée via la plateforme [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

**Adresse Internet du profil acheteur :**  
[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2019\\_Or0y2NF8RV](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_Or0y2NF8RV)  
**Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publicité :** 22 mars 2019

### HOTEL DE VILLE VILLEPARISIS

M. Hervé TOUGUET – Maire  
32 rue Ruze – CS 50105 – BP 77  
77273 VILLEPARISIS  
mél : [correspondre@aws-france.com](mailto:correspondre@aws-france.com)  
web : <https://villeparisis.fr/>

**L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.**  
Accord-cadre avec plusieurs opérateurs. Nombre de titulaires : 2  
**Objet : Accord-cadre pour travaux**

d'entretien et d'aménagement des bâtiments communaux.

**Type de marché :** Travaux  
**Procédure :** Procédure adaptée  
**Description :** L'objet de cet accord-cadre multi-attributaire est de définir les termes régissant les marchés subséquents qui seront conclus sur son fondement. La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord-cadre est multi-attributaire, sans minimum et avec un maximum de 475 000.00 ? HT annuel pour l'ensemble des marchés subséquents qui seront conclus sur son fondement, conformément aux articles 78 et 79 du Décret n2016-360 du 25 mars 2016.

Chaque lot sera attribué à un maximum de 2 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

**Les variantes sont refusées**  
**Quantité/étendue :** La durée de l'accord-cadre est d'un an à compter de sa notification. Il est renouvelable une fois par tacite reconduction sans toutefois excéder la durée totale de 2 ans.

**Lot N1 -** Plomberie – Maçonnerie – Métallerie – Plâtrerie et revêtement dur  
Coût estimé hors TVA : 225 000,00 euros

**Lot N 2 -** Electricité courant fort et courant faible  
Coût estimé hors TVA : 125 000,00 euros

**Lot N 3 -** Toiture (étanchéité, charpente et couverture)  
Coût estimé hors TVA : 125 000,00 euros

**Conditions relatives au contrat**  
**Cautionnement :** Une retenue de garantie pourra être prévue par chaque marché subséquent.

**Financement :** Type de prix défini par marché subséquent. Modalités de variation des prix définies par marché subséquent. Délai global de paiement des prestations de 30 jours. Modalités de financement des prestations : Budget Ville de l'exercice concerné.

**Forme juridique :** Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire de l'accord-cadre. Interdiction de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

**Conditions de participation**  
**Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** Les conditions de participation sont définies dans le règlement de la consultation. Marché réservé : NON

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 17/04/19 à 16h00

**Remise des offres : 17/04/19 à 16h00 au plus tard.**  
**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.  
Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Renseignements complémentaires :** Une visite sur site est obligatoire. Les modalités de la visite sont précisées dans le règlement de la consultation.  
**Négociations :** Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec le ou les candidats les plus intéressants dans le respect du principe d'égalité de traitement. Il se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. Le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, après remise de l'offre négociée le cas échéant.

**Instance chargée des procédures de recours et auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :**  
Tribunal Administratif de Melun  
43 rue du Général De Gaulle  
Case Postale 8630  
77008 MELUN CEDEX  
Tél : 01 60 56 66 30  
Télécopie : 01 60 56 66 10  
**Envoi à la publication le :** 27/03/19  
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. L'avis autorise la candidature MPS. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://villeparisis.fr/marches-publics/>

## Enquête publique

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
MODIFICATION DU PLU DE

### CHAILLY-EN-BIÈRE

Par arrêté n2019-10 du 5 mars 2019 le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de Chailly-en-Bière. La modification a pour objet l'évolution de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) 3.2 Secteur de Villeroy afin de permettre la réalisation d'un programme de construction de logements.

A cet effet, le vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Gérard FOUCHY, Commandant fonctionnel honoraire de la Police Nationale, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 28 mars 2019 au 27 avril 2019 au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et en mairie de Chailly-en-Bière (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux et horaires suivants :

– **Le jeudi 28 mars 2019 entre 8h45 et 11h45 en Mairie de Chailly-en-Bière**  
– **Le samedi 6 avril 2019 entre 8h45 et 11h45 en Mairie de Chailly-en-Bière**  
– **Le mercredi 17 avril 2019 entre 14h et 17h en Mairie de Chailly-en-Bière**  
– **Le samedi 27 avril 2019 entre 9h et 12h en Mairie de Chailly-en-Bière**

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site de la communauté d'agglomération [www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique4](http://www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique4), sur le site internet de la mairie de Chailly-en-Bière <http://www.mairie-chailly-en-biere.fr/> et sur des postes informatiques au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Chailly-en-Bière.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible : – au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (44 rue du Château – 77300 FONTAINEBLEAU) où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30)

– en mairie de Chailly-en-Bière (siège de l'enquête publique) Place du Général Leclerc – 77930 Chailly-en-Bière où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (Lundi, mercredi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 00 et de 14 h à 16 h 00, Mardi et jeudi de 8 h 45 à 12 h, Samedi de 8 h 45 à 12 h 00).

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

– Sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Chailly-en-Bière pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

– Par courrier postal avant le samedi 27 avril 2019 à 12 h à l'attention de M. Gérard FOUCHY, commissaire enquêteur, au siège de l'enquête Mairie de Chailly-en-Bière – Place du Général Leclerc – 77930 Chailly-en-Bière.

– En ligne sur [www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique4](http://www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique4)  
Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenus dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site <http://www.mairiechailly-en-biere.fr/> et sur le site [www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique4](http://www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique4) pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

– Le projet de modification du PLU,  
– Les avis des personnes publiques associées consultées  
– L'avis de l'autorité environnementale  
Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Chailly-en-Bière et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de modification du PLU éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil communautaire.



2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU

### D'URY

Par arrêté n2019-12 du 5 mars 2019 le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme d'Ury. La révision allégée du PLU a pour objet d'adapter le règlement graphique et écrit pour des exploitations agricoles.

A cet effet, le vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné Mme Régine HAMON-DUQUENNE, urbaniste OPQU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 28 mars 2019 au 26 avril 2019 au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et en mairie d'Ury (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux et horaires suivants :

– **Le jeudi 28 mars 2019 entre 14h et 17h en Mairie d'Ury**  
– **Le mercredi 3 avril 2019 entre 14h et 17h en Mairie d'Ury**  
– **Le samedi 13 avril 2019 entre 9h et 12h en Mairie d'Ury**  
– **Le vendredi 26 avril 2019 entre 9h et 12h en Mairie d'Ury**

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site de la communauté d'agglomération [www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique3](http://www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique3), sur le site internet de la commune d'Ury <http://www.ury.fr/> et sur des postes informatiques au siège de la communauté d'agglomération et en mairie d'Ury.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible : – au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (44 rue du Château – 77300 FONTAINEBLEAU) où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30)

– en mairie d'Ury (siège de l'enquête publique) 5 Place du Général de Gaulle – 77760 Ury où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 14h à 17h hors vacances scolaires et le samedi de 9 h à 12 h / du lundi au vendredi de 9h à 12h pendant les vacances scolaires et le samedi de 9 h à 12 h).

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

– sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie d'Ury pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

– par courrier postal avant le 26 avril 2019 à 12 h à l'attention de Mme Régine HAMON-DUQUENNE, commissaire enquêteur, au siège de l'enquête en Mairie d'Ury – 5 Place du Général de Gaulle – 77760 Ury

– par courriel à l'adresse suivante [revision.alleege.plu@ury.fr](mailto:revision.alleege.plu@ury.fr) avant le vendredi 26 avril à 12h

– En ligne sur [www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique3](http://www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique3)  
Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenus dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site <http://www.ury.fr/> et sur le site [www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique3](http://www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique3) pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

– Le dossier de révision allégée  
– Le procès-verbal d'examen conjoint des personnes publiques associées  
– Les avis éventuels des personnes publiques associées  
– L'avis de l'autorité environnementale  
Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.  
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, en mairie d'Ury et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de modification allégée du plan local d'urbanisme sera soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

AVIS AU PUBLIC

## COMMUNE DE DORMELLES

Enquête Publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme

Le Maire, par arrêté n18 – 2019, a prescrit l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, laquelle se déroulera sur une période de 36 jours du 18 avril 2019 au 23 mai 2019.

Au terme de l'enquête publique, l'approbation du Plan Local d'Urbanisme pourra être adoptée par le conseil municipal en tant qu'autorité compétente.

Monsieur Michel VAYSSIERE, (Maître de conférences à l'université Paris-Sud – chimie organique et thérapeutique, en retraite) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Melun.

**Le dossier est consultable :**  
\* Sous forme « papier » à la Mairie de Dormelles – 14 Rue de la Mairie 77130 Dormelles, aux jours et heures habituels d'ouverture les mardi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 ;  
\* Sous forme « numérique » sur le site internet de la commune [www.dormelles.fr](http://www.dormelles.fr)

Durant l'enquête, toute personne sera admise à émettre ses observations, propositions et contre-propositions :  
Sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Dormelles – 14 Rue de la Mairie 77130 Dormelles, aux jours et heures habituels d'ouverture les mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00.

Par courrier adressé à l'attention de Mr le commissaire – enquêteur  
Par voie postale, à l'adresse suivante : Mairie de Dormelles – 14 Rue de la Mairie 77130 Dormelles

Par courrier électronique  
[mairie.dormelles@laposte.net](mailto:mairie.dormelles@laposte.net)  
\* Pendant les permanences du commissaire – enquêteur, à la mairie de Dormelles :  
**Judi 18 avril 2019 de 9 h 00 à 12 h 00**  
**Judi 9 mai 2019 de 9 h 00 à 12 h 00**  
**Judi 23 mai 2019 de 9 h 00 à 12 h 00**

Des informations relatives au projet pourront être demandées à Mr le Maire de Dormelles en tant que responsable du projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire – enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet [www.dormelles.fr](http://www.dormelles.fr)

Le Maire,  
Francis LARGILLIERE.



## Le Parisien

Collectivités territoriales, optimisez votre communication

Publiez vos annonces de délégation de service public dans Le Parisien

Le seul quotidien habilité sur tous les départements d'Ile de France et Oise

01 87 39 84 00  
[marchespublics@teamedia.fr](mailto:marchespublics@teamedia.fr)  
TEAM MED/A

## Avis divers

REPUBLIQUE FRANCAIS

### MAIRIE DE POMPONNE

AVIS AU PUBLIC

Modification n1 du Plan Local d'Urbanisme de Pomponne

Le public est informé que la commune de Pomponne (77400) a prescrit, par Arrêté du Maire n20/2018 en date du 1er mars 2018, la procédure de modification n1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier de la modification n1 du P.L.U. et un registre où seront consignés les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public durant un mois en Mairie de Pomponne, du 1er avril au 30 avril inclus, du lundi au samedi aux heures d'ouverture habituelles.

## Constitution de société

Avis est donné de la constitution de la société ci-après nommée suivant acte reçu par Me Delphine EXARE, Notaire à OZOIR LA FERRIERE le 28 mars 2019,  
**Dénomination :**

### ICP.

**Forme :** Société Civile Immobilière  
**Siège social :** OZOIR LA FERRIERE (77330) 18, rue Leconte de Lisle.  
**Durée :** 99 années

**Objet :** l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers à usage d'habitation ou mixte, de tous biens et droits pouvant constituer l'accès, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Le capital social :** 1.000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune.  
**Cogérants :** Mr Lionel MARLET OU Madame Nathalie MARLET domiciliée à OZOIR LA FERRIERE (77330) 18, rue Leconte de Lisle.  
**Cession de parts :** Clauses d'agrément prévues dans les statuts.  
Immatriculation : RCS MELUN

Pour avis  
Le notaire.

### Contact commercial

01 87 39 84 00  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 18h

## Le Parisien

Rendez-vous sur  
[www.annoncesleparisien.fr](http://www.annoncesleparisien.fr)  
7/7 – 24\*24

## Créances salariales

Avis de dépôt d'état de créances salariales

Conformément aux dispositions des articles L.625-1 et R.625-3 du Code de Commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les affaires suivantes :

**Liquidation Judiciaire du 03/12/2018 SARL FACH Z.I. de l'Orme Brisé 77310 PRINGY N greffe: 2018J00502 – N siren: 304973571 – Capital Social: 600 000.00**  
La date de la présente publication fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de Commerce.  
Pour avis le 1er avril 2019, SCP CHRISTOPHE ANCEL Mandataire Judiciaire  
13 Avenue Thiers  
77000 MELUN